

### **Discussions en table ronde des électeurs de Sherwood Park – Fort Saskatchewan sur les changements proposés au mode de scrutin du Canada**

Le 10 septembre 2016, quatre discussions ouvertes en table ronde ont eu lieu au bureau de Garnett Genuis, député, pour les électeurs au sujet de la réforme électorale. Il ne s'agissait pas de discussions organisées par un groupe de tiers parti, mais plutôt de possibilités pour les électeurs d'échanger entre eux, avec leur député et, par surcroît, avec les parlementaires et les Canadiens leurs points de vue à ce sujet.

Les discussions se sont structurées d'elles-mêmes, et les différents points dominants dans les différentes discussions en table ronde ont témoigné des priorités et intérêts particuliers des participants à celles-ci. Il convient cependant de souligner que de telles discussions avaient pour centre d'intérêt deux thèmes généraux. Le premier thème portait sur le meilleur choix entre deux principales options de mode de scrutin, à savoir le statu quo ou un mode de scrutin à caractère un peu plus proportionnel. Le deuxième thème était lié au processus auquel nous devrions recourir en vue des délibérations et décisions quant aux changements proposés à notre mode de scrutin. La présente synthèse traite de chacun de ces deux enjeux, puis fait mention de certains autres points distincts soulevés par un ou plusieurs des participants aux discussions en table ronde.

#### Thème n<sup>o</sup> 1 : Le Canada doit-il conserver le mode de scrutin actuel ou passer à un mode de scrutin un peu plus axé sur la représentation proportionnelle (RP)?

- L'adoption d'un mode de scrutin avec report automatique des voix n'a pratiquement suscité aucun intérêt. Ce mode de scrutin a été décrit comme étant moins proportionnel. Un participant, en faveur de la RP, a avancé que les propositions en faveur d'un tel mode de scrutin s'apparentaient à une astuce par le gouvernement pour affirmer que le mode de scrutin avait changé, sans qu'une « véritable réforme électorale » n'ait été pour autant instaurée. Dans la première discussion en table ronde, un participant a défendu avec conviction le mode de scrutin avec report automatique des voix, mais dans la plupart des autres discussions en table ronde, personne ne s'est prononcé en faveur de ce mode de scrutin, et ce, bien que nous ayons demandé explicitement aux participants de les faire si tel était leur souhait.
- Le refus d'un nouveau mode de scrutin qui débouche sur un renforcement de la partisanerie a semblé recueillir un fort consensus tout au long des discussions en table ronde. À titre d'exemple, les modes de scrutin axés sur la RP et où interviennent des partis politiques qui établissent les listes de façon indépendante n'ont pas semblé intéresser les participants.
- Les tenants d'un changement au statu quo ont presque tous plaidé en faveur d'un mode de scrutin proportionnel mixte (SPM), assorti d'un seuil, et qui ne laisse pas l'établissement des listes à l'entière discrétion des partis politiques. Nous avons proposé deux modèles différents de constitution des listes par les partis. Le premier modèle faisait appel à une liste ouverte, sans

classement proposé. En réponse aux préoccupations selon lesquelles une telle liste risque d'être trop longue pour que les électeurs puissent en connaître à propos de chaque candidat répertorié, un participant aux discussions en table ronde a fait remarquer que les listes ouvertes pourraient être à caractère régional, et que le scrutin proportionnel mixte complémentaire fait intervenir l'attribution de différentes listes régionales. Dans le deuxième modèle proposé, la liste des partis politiques s'appuyait systématiquement sur le pourcentage du vote populaire reçu par les candidats défaits dans la circonscription au cours de la même élection.

- La nécessité, dans le mode de SPM utilisé, d'exiger des électeurs l'exercice de deux votes distincts (l'un pour le parti politique, et l'autre pour le candidat local), ou de dénombrer tout simplement le vote pour le candidat local comme étant également le vote pour le parti politique, n'a pas semblé faire l'objet d'un consensus particulier et perceptible. Cependant, les participants ont soulevé des préoccupations quant au « trucage » dans le mode de SPM, lesquelles sont vraisemblablement liées aux conséquences éventuelles de l'option à deux votes.
- Les tenants du statu quo ont affirmé que notre mode de scrutin actuel a favorisé des gouvernements stables et contribué à la réussite de notre pays. Ils ont proposé de ne pas restreindre l'analyse à un examen abstrait du mode de scrutin, mais de tenir compte de la situation favorable de notre pays ainsi que du rôle que notre mode de scrutin actuel ait pu jouer en ce sens. Selon eux, pourquoi changer de mode de scrutin si celui utilisé actuellement fonctionne bien?
- De plus, les tenants du statu quo étaient inquiets face à l'éventualité qu'un mode de scrutin davantage proportionnel soit source d'instabilité et de gouvernements minoritaires à perpétuité, et qu'il donne aux mouvements et partis politiques marginaux la possibilité d'obtenir une représentation imméritée à la Chambre des communes. Certains participants ont émis de telles hypothèses, tandis que d'autres ont réfuté celles-ci.
- Les tenants du mode de SPM ont fait valoir que le mode de scrutin qu'ils privilégient contribuerait à hausser le taux de participation et la mobilisation des électeurs, et que le mode de SPM favoriserait la tenue de discussions ouvertes de même que le travail en équipe dans le processus législatif. Certains participants ont émis de telles hypothèses, tandis que d'autres ont réfuté celles-ci.
- Les tenants du mode de SPM et les tenants du statu quo étaient répartis de façon assez égale dans les discussions en table ronde.

#### Thème n<sup>o</sup> 2 : À quel processus devrions-nous recourir pour les délibérations et décisions quant aux changements proposés à notre mode de scrutin?

- Tout au long de nos discussions en table ronde, les participants ont manifesté un appui solide (mais pas unanime) au principe selon lequel la population devrait pouvoir décider directement par voie de référendum des changements à notre mode de scrutin.

- Certains opposants à la tenue d'un référendum ont fait valoir que l'électorat ne possède ni la formation, ni la conscience politique nécessaire pour comprendre les nuances relatives aux changements proposés, et que les députés sont les mieux placés pour consacrer le temps nécessaire à la recherche en vue d'une prise de décision éclairée. Les participants favorables à la consultation par voie de référendum leur ont rétorqué que les députés ne sont pas forcément des experts en la matière, et que leur vote à ce chapitre sera vraisemblablement partial ou déterminé d'avance : ce sera ou bien un vote soumis à la discipline de parti, ou bien un vote en phase avec leurs propres intérêts partisans ou personnels, étant donné que leur emploi peut dépendre du résultat.
- L'idée selon laquelle le vote sur cet enjeu à la Chambre des communes, que celui-ci précède ou non la tenue d'un référendum, doit être véritablement libre a fait l'objet d'un consensus global. Cependant, les participants ont également relevé que les députés n'exerceront vraisemblablement pas un vote véritablement libre quant à leur point de vue sur un enjeu aussi important, bien que le vote soit officiellement qualifié de « libre ». Un participant aux discussions en table ronde a proposé que le vote soit tenu par scrutin secret, mais d'autres participants étaient préoccupés à l'idée que cette façon de faire aille à l'encontre du principe de responsabilisation en bonne et due forme dans un régime démocratique.
- Les coûts éventuels d'un référendum ont suscité certaines discussions. À ce chapitre, trois positions distinctes étaient défendues. Premièrement, certains jugeaient que les bénéfices d'un référendum n'étaient pas à la hauteur des coûts engendrés, et qu'il fallait donc s'abstenir. Deuxièmement, d'autres estimaient que les coûts d'un référendum étaient justifiés parce que celui-ci portait sur un élément très fondamental de notre mode de scrutin, et qu'il est important de tenir un référendum distinct pour accorder à cette question le niveau approprié d'attention et d'examen public. Troisièmement, des participants souhaitaient une consultation par voie de référendum, mais étaient d'avis que sa tenue devrait être concomitante à une élection fédérale, de façon à contenir le plus possible les coûts s'y rapportant. Une majorité claire de participants étaient en faveur d'un référendum, mais nous ne pouvions discerner clairement si les participants privilégiaient un référendum distinct ou un référendum concomitant à une élection fédérale.
- Le référendum a fait l'objet d'un consensus quant à ce qui suit :
  - La population doit choisir entre deux options, et le libellé doit être clair, impartial et simple.
  - Il faut donner à la population des renseignements sur les changements éventuels, et les deux camps doivent faire l'objet d'une représentation équitable dans le processus de formation de la population.

#### Autres points soulevés

- Quelques participants ont fait état de l'enjeu du vote en ligne : ils considéraient cette option comme viable, pour autant que les mesures de protection nécessaires soient mises en place.

- Dans l'une des discussions en table ronde, il a été question d'autoriser certains non-citoyens à voter; cependant, le principe selon lequel la citoyenneté doit demeurer un critère pour l'exercice du droit de vote a recueilli un fort consensus.

Remarque du député :

Ce qui m'a surpris, c'est que les opposants à la tenue d'un référendum souscrivaient également en règle générale à l'instauration d'un mode scrutin davantage axé sur la RP. (L'inverse ne s'est cependant pas avéré : de nombreux participants en faveur de changements au mode de scrutin étaient également favorables ou neutres face à la tenue d'un référendum.) Les tenants d'un mode de scrutin davantage proportionnel ont défendu leur conception en s'appuyant sur une prétendue hausse éventuelle de la mobilisation des électeurs et du besoin supposé selon lequel notre mode de scrutin doit être en phase avec l'opinion publique de façon plus strictement proportionnelle. Toutefois, les opposants à la tenue d'un référendum ont avancé que la réforme électorale proposée est trop complexe pour que la population puisse trancher. J'ai constaté avec étonnement que ceux qui s'opposent à une consultation par voie de référendum appuient néanmoins un mode de scrutin prétendument plus proportionnel, et sont incapables de concilier les deux arguments suivants : d'une part, il est nécessaire d'adopter un mode de scrutin qui témoigne prétendument mieux de la volonté des électeurs mais, d'autre part, il serait impossible de faire confiance aux électeurs pour décider d'enjeux complexes... Ou bien on fait confiance aux électeurs, ou bien on ne leur fait pas confiance. Selon moi, la décision liée au rafistolage du mode de scrutin du Canada ne doit pas être l'apanage des parlementaires et partis politiques actuellement en fonction et qui pourraient tirer des avantages d'une telle réforme. Nous devons tenir un référendum, de façon à ce que les Canadiens puissent décider.